

Cession définitive

de droits à paiement unique (DPU)

intervenant au plus tard le 15 mai 2009

sans accompagnement d'un transfert définitif de foncier

2

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDAF/DDEA
au plus tard le 15 mai 2009

Les soussignés,

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

ci-après « le Cédant » identifié par le n° Pacage []

et

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

ci-après « l'Acquéreur » identifié par le n° Pacage []

Si l'Acquéreur est un GAEC ou une EARL indiquer le nombre d'associés-exploitants []

L'Acquéreur atteste avoir la qualité d'agriculteur.

I. Ce contrat emporte cession définitive par le Cédant à l'Acquéreur, qui l'accepte, des DPU mentionnés en annexe.

II. La décomposition des droits cédés par ce contrat est précisée dans l'annexe jointe, qui comporte [] page(s).

III. Les parties conviennent que la présente cession est réalisée à titre gratuit.

IV. Les DPU transférés au titre de ce contrat sont soumis à un prélèvement définitif de 50 % au profit de la réserve, à l'exception des situations suivantes (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :

L'Acquéreur est un nouvel exploitant : dans ce cas, le prélèvement est nul.

L'Acquéreur reprend l'intégralité de l'exploitation du Cédant : le prélèvement est de 3 %.

En plus :

L'Acquéreur est un nouvel installé : dans ce cas, le prélèvement est nul.

Il existe un lien familial entre le Cédant et l'Acquéreur (conjoint ou lien de parenté jusqu'au second degré inclus) : le prélèvement est nul.

FAIT EN [] EXEMPLAIRES À _____ Le []

Les parties certifient que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Signature des deux parties, précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ».

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT

L'ACQUÉREUR

Pièces justificatives à joindre :

– le cas échéant : • pièces attestant du lien de parenté entre le Cédant et l'Acquéreur (copie du livret de famille, certificat de PACS, certificat officiel de concubinage...).